

# Les portes se referment pour l'ingénierie génétique

Le moratoire suisse sur les OGM expirera fin 2013. Bio Suisse s'investit pour le faire prolonger car la coexistence des cultures transgéniques et non transgéniques sera forcément inapplicable. Cela a été démontré par la découverte en Suisse de plantes transgéniques de colza et d'arabette des dames ainsi que par d'autres exemples à l'étranger.

Les marchandises bio produites en Suisse sont exemptes de manipulations génétiques. De même que toutes les autres denrées fourragères et alimentaires cultivées en Suisse. Cela pourrait néanmoins changer puisque le moratoire sur les OGM sera levé à fin novembre 2013. Il sera donc à partir de là théoriquement possible de cultiver des plantes génétiquement modifiées (GM, transgéniques) pour autant qu'elles réussissent la laborieuse procédure d'homologation prévue par la Suisse.

Bio Suisse doute depuis longtemps que la coexistence de l'agriculture transgénique et de l'agriculture biologique soit possible parce que les distances de sécurité nécessaires devraient être très grandes. Et ce n'est qu'à la condition de les respecter qu'il serait possible d'exclure que les plantes bio soient pollinisées accidentellement par du pollen transgénique. Deux exemples survenus ces derniers mois montrent à quel point il est difficile d'éviter les pollinisations indésirables.

## Une coexistence peu réaliste

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a communiqué en décembre 2011 que plusieurs plantes de colza transgénique ont été trouvées sur un remblai

de chemin fer près de Lugano. Les experts pensent que ces plantes proviennent vraisemblablement de graines tombées d'un wagon. Ces plantes de colza, enlevées depuis lors, étaient d'une variété de Monsanto autorisée dans l'UE pour les aliments fourragers mais dont la culture y est interdite.

L'OFEV a également communiqué en décembre que des plantes d'arabette des dames (arabette de Thalium ou fausse arabette, *Arabidopsis thaliana* en latin) avaient aussi été trouvées à proximité de trois instituts de recherches universitaires suisses. L'arabette des dames, utilisée par les chercheurs du monde entier comme plante modèle, est aussi chez nous une mauvaise herbe indigène.

«Ces découvertes ont confirmé nos avertissements: La coexistence est pratiquement impossible en Suisse puisqu'on n'arrive pas à contrôler totalement la dissémination des plantes génétiquement modifiées», commente Martin Bossard, le responsable des affaires politique de Bio Suisse. Et d'ajouter que cela est particulièrement valable pour le colza puisque ces plantes résistantes au gel poussent et se reproduisent très bien même en dehors des champs cultivés.

Un exemple de Bavière montre lui aussi à quel point il est difficile de séparer de l'agriculture normale celle qui cultive des plantes génétiquement modifiées. Un apiculteur amateur a en effet déposé une plainte parce que son miel contenait du pollen d'un maïs transgénique de Monsanto qui avait été cultivé dans le cadre d'un essai. Vu que ce maïs n'est pas autorisé comme denrée alimentaire dans l'UE, cet apiculteur considère que son miel ne peut plus être mis en vente et il demande des dommages et intérêts.

La Cour Européenne de Justice a examiné la plainte en septembre 2011. Elle a décidé que le miel qui contient involontairement du pollen de plantes génétiquement modifiées doit être considéré comme denrée alimentaire transgé-

nique et ne peut donc être commercialisé qu'avec une autorisation ad hoc. Le miel ne pourrait cependant pas recevoir cette autorisation vu que la variété de maïs de Monsanto en question n'est pas autorisée comme denrée alimentaire dans l'UE. Le miel ne peut donc pas être mis sur le marché. La Cour bavaroise de justice doit maintenant décider si l'apiculteur a droit à des dommages et intérêts. Elle se basera pour ce faire sur la loi allemande sur l'ingénierie génétique.

«Ces deux cas montrent clairement à quel point il serait impossible pour l'agriculture biologique suisse de continuer à garantir l'exclusion des manipulations génétiques à partir du moment où les premières plantes transgéniques seraient cultivées en Suisse», affirme Martin Bossard. Bio Suisse et les vingt autres membres du Groupe de travail génie génétique GTG sont donc en train d'élaborer une stratégie pour une Suisse sans OGM: La culture des plantes génétiquement modifiées doit être interdite à long terme (cf. interview page 5).

## L'USP soutient l'interdiction des cultures GM

La lutte de Bio Suisse contre la culture de plantes génétiquement modifiées en Suisse est soutenue par l'Union Suisse

### La motion Ritter demande la prolongation du moratoire

Le moratoire sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture suisse prendra fin le 27 novembre 2013. Or les consommatrices et consommateurs suisses continuent de trouver qu'il est très important que l'agriculture reste exempte d'OGM – le Souverain avait donné en 2005 un signal politique important en acceptant l'Initiative stop OGM. Le conseiller national PDC saint-gallois et paysan bio Markus Ritter demande que le moratoire – de nouveau limité dans le temps – soit inscrit dans la loi sur l'agriculture ou dans la loi sur le génie génétique. Une motion allant dans ce sens a été déposée au Conseil national. Markus Ritter, qui fait partie du comité de l'Union Suisse des Paysans (USP), est considéré comme le futur successeur du président de l'USP Hansjörg Walter. sja

### Variétés transgéniques autorisées dans l'UE

L'UE autorise la culture de seulement trois variétés transgéniques: Un maïs Bt (pour autant qu'il n'y ait pas d'interdiction nationale), une pomme de terre pour l'industrie de la fécule, et enfin la lignée de maïs T25 dont il n'y a cependant pas de variétés disponibles pour la mise en culture.

On compte par contre au chapitre des aliments fourragers près de trente variétés de maïs, trois de soja, trois de colza et une de betterave sucrière.

Source: [www.transgen.de/zulassung/gvo](http://www.transgen.de/zulassung/gvo)

des Paysans (USP), qui s'engage elle aussi pour une prolongation du moratoire sur les OGM. «Si nous voulons appliquer de manière cohérente la stratégie-qualité, on ne peut pas en même temps renoncer inconsidérément à l'argument qualitatif «sans OGM»», explique Ursina Galbusera, la responsable du dossier à l'USP, pour justifier les efforts de son organisation.

Une agriculture totalement exempte de manipulations génétiques – y compris pour l'alimentation animale – serait un cas particulier en Europe et donc une chance pour les producteurs suisses de pouvoir se démarquer de la concurrence étrangère, surtout qu'il n'y a en ce moment aucune raison d'autoriser la culture de plantes génétiquement modifiées puisqu'il n'y a sur le marché aucune variété transgénique capable d'apporter



Photo: Claudia Frick

La découverte de plusieurs plantes de colza transgénique près de la gare de Lugano a clairement montré que la dissémination des OGM est incontrôlable.

## Pour une stratégie-qualité qui exclut les manipulations génétiques

Bio Suisse continuera de soutenir l'approche qui consiste à prolonger l'actuel moratoire, mais son but est selon Martin Bossard, le Responsable des affaires politiques de Bio Suisse, d'obtenir une interdiction illimitée dans le temps des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture.

**bio actualités:** *L'Union Suisse des paysans veut prolonger le moratoire jusqu'en 2017. N'est-ce pas simplement repousser le problème à plus tard?*

**Martin Bossard:** Des travaux de recherche actuels montrent que, vu la petitesse du territoire suisse, les manipulations génétiques n'apportent pas d'avantages identifiables mais des dépenses et des risques supplémentaires. Bio Suisse s'investit pour que l'agriculture suisse suive une stratégie-qualité qui exclut les manipulations génétiques et accorde un rôle important au bio. Nous sommes pour une large interdiction comme certains États de l'UE comme l'Italie, l'Autriche ou la Pologne la pratiquent déjà, mais nous soutiendrons la démarche s'il est de nouveau nécessaire de prolonger le moratoire pour des raisons de realpolitik.

*Et qu'est-ce que Bio Suisse fera si le moratoire n'est pas prolongé?*

Nous travaillerions pour obtenir les conditions-cadres les plus strictes possible. En feraient par exemple partie de grandes distances entre les champs OGM et les autres cultures ainsi que les réserves naturelles («distances d'isolation»). Les culti-



Martin Bossard, responsable des affaires politiques de Bio Suisse.

vateurs d'OGM devraient aussi conclure des contrats avec leurs voisins ainsi que des assurances spéciales. Les importations de produits OGM ne devraient en outre être autorisées que si leur production est aussi autorisée en Suisse. Sinon, tolérance zéro! Les produits OGM devraient être étiquetés comme tels et il devrait y avoir la possibilité d'implanter des labels pour l'exclusion des OGM. Et que ce soit avec ou sans manipulations génétiques, il faut encourager les programmes de sélection biologique pour garantir la conservation de la biodiversité génétique.

*Est-ce que Bio Suisse pense qu'il est possible de faire passer une interdiction durable? Et où une telle inscription doit-elle être inscrite?*

Nous sommes en train de discuter différentes variantes avec le Groupe de travail génie génétique GTG: Nous pourrions envisager une initiative pour ancrer cette interdiction dans la Constitution. L'utilisation de l'ingénierie génétique dans l'agriculture pourrait aussi être interdite par la loi sur l'agriculture ou la loi sur le génie génétique. Une base constitutionnelle sera de toute façon nécessaire à long terme. La liberté économique s'oppose toutefois à ce genre d'interdictions totales, qui ne sont d'ailleurs pas totalement dépourvues de problèmes du point de vue des traités internationaux (OMC). Nous attendons donc avec la plus grande attention ce qui va se passer avec l'Union européenne, qui veut donner à ses États membres la possibilité de promulguer des interdictions générales sur leur territoire. La Suisse ne pourra pas se permettre de se retrouver reléguée à l'arrière-plan sur ce point.

Interview: Claudia Frick

## La France introduit un label pour l'exclusion des OGM

En France, les produits végétaux produits sans utiliser d'organismes génétiquement modifiés (OGM) pourront être distingués par la mention facultative «sans OGM» à partir du 1er juillet. Cette mention facultative pouvait déjà être utilisée depuis 2004 pour les pousses de soja et le maïs.

La formule «nourri dans OGM» peut être utilisée pour la viande, tandis que pour les œufs, le lait et les produits animaux transformés ce sera «issu d'animaux nourris sans OGM».

Pour le miel, la mention sera «sans OGM dans un rayon de 3 km» si les ruches sont situées en tout temps à au moins 3 km de toute culture GM et si les éventuels aliments complémentaires des abeilles méritent la mention «sans OGM».

La France avait par ailleurs introduit en 1997 des dispositions pour la déclaration des denrées alimentaires transgéniques transformées.

LID/mp

des avantages économiques à l'agriculture suisse. «Par contre, la garantie de la séparation des flux de marchandises avec une valeur de tolérance de seulement 0,9 pour cent coûterait très cher», affirme Ursina Galbusera. Or ces coûts supplémentaires devraient en grande partie être supportés par les agriculteurs qui refusent de cultiver des OGM.

Sans compter que la très grande majorité des agriculteurs suisses devra de toute façon continuer de produire sans OGM, par exemple pour le label Suisse Garantie. Toutes les organisations professionnelles ont d'ailleurs inscrit le renoncement aux manipulations génétiques dans leur charte de qualité. «Nous sommes donc dans le même bateau que les producteurs



Photo: biofarm

L'Union suisse des paysans et Bio Suisse s'investissent pour la prolongation du moratoire sur les OGM afin qu'on puisse continuer de garantir que les produits agricoles suisses sont exempts d'OGM.

bio», souligne Ursina Galbusera. «Nous serions pris à la gorge par un beau scandale en cas de croisement involontaire ou de mélange accidentel des récoltes. La meilleure manière de s'en protéger est donc une interdiction nationale pure et simple de ces cultures.» L'USP ne veut cependant pas bannir irrévocablement cette technologie de notre pays, ajoute-t-elle: «Le moratoire ne concerne que l'agriculture et ne doit pas être inscrit dans la Constitution.»

### Prolonger de quatre ans l'interdiction des cultures GM

Prolonger encore une fois l'actuel moratoire ne sera pas si simple sur le plan juridique car il a déjà été prolongé une fois. L'USP désire donc suivre une autre voie en abordant la question du moratoire

sur les manipulations génétiques dans le cadre de la politique agricole 2014-2017. «L'exclusion des OGM doit faire partie d'une stratégie-qualité cohérente qui doit être inscrite dans la loi sur l'agriculture», dit Ursina Galbusera pour expliquer l'idée sous-jacente. Il est donc maintenant du ressort des parlementaires d'introduire les bases légales nécessaires dans la loi sur l'agriculture ou dans la loi sur le génie génétique. La politique agricole 2014-2017 sera en effet débattue par différentes commissions au cours de la prochaine session printanière.

L'inscription d'une interdiction temporaire dans la Loi sur l'agriculture est une voie praticable aussi pour Bio Suisse. «Notre but reste cependant une interdiction illimitée», affirme Martin Bossard.

### Bio Suisse veut une sélection végétale biologique

Interdire les manipulations génétiques ne sera cependant pas suffisant, dit Martin Bossard. Bio Suisse exige une sélection végétale vraiment biologique, car c'est la seule possibilité d'approvisionner le marché avec des variétés robustes et capables de s'adapter aux changements des conditions environnementales, qui ont besoin de peu d'engrais et peuvent être remultipliées par les paysans eux-mêmes. «La quasi-totalité de la sélection végétale actuelle s'oriente sur l'agriculture conventionnelle et la possibilité d'utiliser des engrais chimiques et des pesticides. Ces variétés sont de plus en plus mal adaptées à l'agriculture biologique», explique Martin Bossard. L'idée d'une sélection végétale biologique germe aussi dans d'autres pays européens. Les critères devant être respectés par la sélection végétale biologique viennent par exemple d'être définis avec l'aide de la Suisse avant d'être présentés à l'European Consortium for Organic Plant Breeding pour les faire reconnaître dans toute l'Europe. «Il est temps d'encourager la sélection végétale biologique aussi en Suisse», souligne Martin Bossard.

La conseillère nationale et paysanne bio Maya Graf a donc déposé en décembre 2011 un postulat où elle demande au Conseil fédéral de montrer comment la Suisse pense exploiter son avance internationale en matière de sélection écologique des semences et comment cela permettrait d'assurer la souveraineté alimentaire. Il s'agit en effet de mettre à profit l'avance de la sélection semencière suisse dans ce domaine tant qu'il existe encore des variétés à la fois productives et ne présentant aucun risque écologique.

Claudia Frick

## L'UE a du mal avec la culture du maïs Bt

La culture de la variété de maïs Bt MON 810 est autorisée dans l'UE. Cette autorisation est valable pour tous les pays de l'Union, mais certains États en empêchent la culture en invoquant une clause de sauvegarde qui leur permet d'abroger l'homologation d'une variété si de nouvelles connaissances montrent que l'organisme génétiquement modifié (OGM) représente un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement. La France et l'Allemagne ont ainsi interdit la culture du maïs Bt respectivement depuis 2008 et 2009. Le parlement européen a décidé en juin 2011 d'autoriser les États membres à interdire les plantes génétiquement modifiées sur leur territoire. La base légale correspondante n'ayant cependant pas encore été modifiée, la Cour Européenne de Justice (CEJ) a considéré en septembre 2011 les décrets nationaux comme illégaux. Elle a décidé que les États membres ne pouvaient interdire des cultures transgéniques autorisées par l'UE que s'il est possible de «prouver que l'aliment présente un risque pour la santé

humaine ou pour l'environnement». Le tribunal administratif français a donc annulé l'interdiction nationale de la culture du maïs Bt. Monsanto a cependant fait savoir à fin janvier 2012 qu'elle renonçait volontairement à vendre la variété de maïs transgénique MON 810 en France. La firme craint en effet un moratoire sur la culture qui pourrait se baser sur une nouvelle clause de sauvegarde introduite dans le droit agricole. En plus de l'Allemagne, l'Autriche, la Grèce, le Luxembourg et la Hongrie ont aussi interdit la culture de la variété de maïs transgénique MON 810. Ce maïs Bt n'est vraiment apprécié qu'en Espagne, où ce maïs Bt résistant à la pyrale représentait en 2010 environ le quart de la surface de maïs (surface de maïs Bt en Espagne: 97'500 ha; à titre de comparaison, la suisse cultive 63'000 ha de maïs grain ou d'ensilage). Environ 15'000 ha de maïs Bt étaient cultivés en 2011 au Portugal, en Tchéquie et en Pologne.

Claudia Frick